

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
MRC LA HAUTE-CÔTE-NORD
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Bergeronnes tenue à la salle du conseil de l’édifice municipal situé au 424, rue de la Mer le 19 août 2024 à 19 h 00 sous la présidence de Nathalie Ross, maire.

Sont présents: Martin Simard, conseiller siège numéro 1
 Christian Bernard Oyourou, conseiller siège numéro 3
 Hervé Gaudreault, conseiller siège numéro 5
 François Maltais, conseiller siège numéro 6

Est absent : Jean-Sébastien Naud, conseiller siège numéro 2
 Luc Gilbert, conseiller siège numéro 4

Est également présente : Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR; ⁽⁴⁶⁴⁷⁾
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024; ⁽⁴⁶⁴⁸⁾
4. DOSSIERS DE LA MAIRIE :
 - 4.1. Compte-rendu des activités du dernier mois;
 - 4.2. Suivi des grands dossiers;
 - 4.3. Prochaine séance;
5. PÉRIODE DE QUESTIONS;
6. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :
 - 6.1. Renouvellement du contrat avec la station de radio CHME FM; ⁽⁴⁶⁴⁹⁾
 - 6.2. Service de protection contre l’incendie – Renouvellement de l’entente; ⁽⁴⁶⁵⁰⁾
 - 6.3. Fermeture des Caisses Desjardins – Appui à la mobilisation citoyenne; ⁽⁴⁶⁵¹⁾
 - 6.4. Plage du lac Gobeil – Demande de la Municipalité de Sacré-Cœur; ⁽⁴⁶⁵²⁾
 - 6.5. Kiosque d’information touristique – Renouvellement de l’entente avec la Boutique La Baraque S.E.N.C.; ⁽⁴⁶⁵³⁾
 - 6.6. Journal Haute-Côte-Nord – Offre publicitaire pour la Semaine de la municipalité; ⁽⁴⁶⁵⁴⁾
 - 6.7. Club FADOQ de Bergeronnes – Demande d’appui; ⁽⁴⁶⁵⁵⁾
 - 6.8. Ressources humaines : Mandat pour le recrutement de personnel; ⁽⁴⁶⁵⁶⁾
7. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :
 - 7.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de juillet 2024; ⁽⁴⁶⁵⁷⁾
 - 7.2. Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de juillet 2024; ⁽⁴⁶⁵⁸⁾
 - 7.3. Dépôt des états financiers trimestriels du 1^{er} avril au 30 juin 2024; ⁽⁴⁶⁵⁹⁾
 - 7.4. Dépôt des états financiers semestriels du 1^{er} janvier au 30 juin 2024; ⁽⁴⁶⁶⁰⁾
8. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :
 - 8.1. Aide à la voirie – Embauche temporaire; ⁽⁴⁶⁶¹⁾
 - 8.2. Archéo-Topo – Changement du panneau de commande d’alarme incendie; ⁽⁴⁶⁶²⁾

- 8.3. Sécurité incendie – Achat d’un réservoir d’eau pour le rang St-Joseph; ⁽⁴⁶⁶³⁾
9. DOSSIERS DE L’URBANISME ET DE L’ENVIRONNEMENT :

9.1. Comité consultatif d’urbanisme – Démission d’un membre et recrutement; ⁽⁴⁶⁶⁴⁾

9.2. Chemin du Lac-de-l’Écluse – Nomination d’un tronçon sur le territoire de la Municipalité des Bergeronnes appelé « Chemin du Lac-de-l’Écluse »; ⁽⁴⁶⁶⁵⁾
10. DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR;

10.1 Embauche temporaire – Agent d’accueil; ⁽⁴⁶⁶⁶⁾
11. DOSSIERS SALLE DE QUILLES;
12. DOSSIERS DE L’AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :
13. DOSSIERS LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE :
14. DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES OU D’AIDE FINANCIÈRE :

14.1. Randonnée Vélo Santé Alcoa – Demande de contribution; ⁽⁴⁶⁶⁷⁾
15. DEMANDES DE COTISATION ANNUELLE, D’ADHÉSION OU DE PUBLICITÉ;
16. CORRESPONDANCE;
17. AFFAIRES NOUVELLES;
18. PÉRIODE DE QUESTIONS;
19. SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS;
20. FERMETURE DE L’ASSEMBLÉE.

24-08-4647

LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l’ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le point « Affaires nouvelles » soit maintenu ouvert.

24-08-4648

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 2 JUILLET 2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

Compte-rendu des activités du dernier mois

Le maire fait un compte-rendu des activités du dernier mois.

Suivi des grands dossiers

Le maire fait un suivi des grands dossiers.

Prochaine séance

Séance ordinaire le 9 septembre 2024 à 19 h.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, d’un point de vue de sécurité civile, doit se doter de moyens de communication pour entrer rapidement en contact avec sa population;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil mandate la direction générale à renouveler l’entente avec la station de radio CHME FM, entente d’une durée d’un an et d’un montant de trois mille cent vingt dollars (3 120 \$) plus taxes applicables.

Service de protection contre l’incendie – Renouvellement de l’entente

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes est liée avec d’autres municipalités à une entente de délégation de compétence en matière de protection contre les incendies envers la Ville de Forestville;

CONSIDÉRANT QUE le Comité prévu à cette entente a recommandé certaines modifications à l’entente afin de répondre aux besoins évolutifs des municipalités;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu, du même coup, de prolonger cette entente jusqu’au 31 décembre 2033 telle que modifiée, soit une période de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2024;

CONSIDÉRANT le projet d’entente versé aux archives de la Municipalité ayant fait l’objet d’un consensus au sein des membres du Comité parties à l’entente pour en recommander l’approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise le maire et la direction générale à signer pour et au nom de la Municipalité des Bergeronnes la nouvelle version de l’entente relative à l’organisation d’un service de protection contre l’incendie visant une délégation de compétence en faveur de la Ville de Forestville valide pour une période de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 et dont un exemplaire a été versé aux archives de la Municipalité.

Fermeture des Caissees Desjardins – Appui à la mobilisation citoyenne

ATTENDU QUE la disparition des comptoirs Desjardins et l’absence de guichets automatiques dans la Municipalité des Bergeronnes compromet l’accès à l’argent comptant pour de nombreux résidents de la Municipalité des Bergeronnes;

ATTENDU QUE près de 1 600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation;

ATTENDU QUE la Municipalité des Bergeronnes souhaite soutenir la résolution n° 240307 de la Municipalité de Saint-Gervais et la résolution n° C.M.24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de la Municipalité des Bergeronnes à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil de la Municipalité des Bergeronnes joigne sa signature à celle de près de 1 600 signataires de la lettre qui sera envoyée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents de notre communauté;

Il est également accepté que cette résolution soit transmise avec la lettre des membres Desjardins à M. Guy Cormier ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Mouvement Desjardins.

24-08-4652

Plage du lac Gobeil – Demande de la Municipalité de Sacré-Cœur

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur a déposé un projet à la MRC de la Haute-Côte-Nord pour l'amélioration de l'accès à la plage du lac Gobeil et des infrastructures sanitaires en place;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la Municipalité des Bergeronnes fréquentent la plage du lac Gobeil;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur souhaite la participation financière des Municipalités du secteur ouest de la MRC de la Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la contribution demandée à la Municipalité des Bergeronnes est de mille cent huit dollars (1 108 \$);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur est disposée à procéder aux travaux de réparation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Martin Simard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE confirmer la participation financière de la Municipalité des Bergeronnes pour un montant de mille cent huit dollars (1 108 \$) au projet d'amélioration de l'accès à la plage du lac Gobeil et des infrastructures sanitaires en place.

24-08-4653

Kiosque d'information touristique – Renouvellement de l'entente avec la Boutique La Baraque S.E.N.C.

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative au partenariat avec les propriétaires de la Boutique La Baraque pour les modalités du service d'accueil touristique est à renouveler;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité des Bergeronnes d'offrir et de maintenir des services d'accueil touristique sur la base de 7 jours par semaine jusqu'au 14 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QU'il est entendu que La Baraque assume la gestion du camping de débordement aux conditions décrites à l'entente;

CONSIDÉRANT le départ de deux des préposés à l'accueil touristique;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants de la boutique La Baraque ont offert d'assumer la suppléance aux absences anticipées au Bureau d'accueil touristique d'ici la clôture de la saison touristique;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault

APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte de renouveler l'entente relative au partenariat et à la gestion du camping de débordement avec la Boutique La Baraque pour la saison estivale 2024;

QUE le conseil mandate le directeur général adjoint pour concevoir et élaborer une entente avec les dirigeants de la Boutique La Baraque afin de

combler les vacances qui peuvent survenir au Bureau d'accueil touristique jusqu'au 14 octobre 2024;

QUE le conseil autorise un montant maximum de deux mille dollars (2 000 \$) pour un coût de cent vingt-cinq dollars (125 \$) par jour pour ladite entente;

QUE le maire et le directeur général adjoint, Dave Gagné, soient autorisés à signer ladite entente.

24-08-4654

Journal Haute-Côte-Nord – Offre publicitaire pour la Semaine de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE les éditeurs du Journal Haute-Côte-Nord souhaitent publier des textes en lien avec les enjeux des municipalités dans l'édition du 11 septembre 2024;

CONSIDÉRANT l'offre publicitaire reçue du Journal Haute-Côte-Nord en lien avec cette édition;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'acheter une publicité d'une demi-page dans le journal Haute-Côte-Nord pour l'édition spéciale du 11 septembre 2024 concernant la semaine de la municipalité.

24-08-4655

Club FADOQ de Bergeronnes – Demande d'appui

CONSIDÉRANT QUE le club FADOQ de Bergeronnes souhaite déposer une demande de financement dans le cadre du volet communautaire du programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour l'achat d'équipement;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de la demande nécessite l'appui de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra l'ajout de déjeuners mensuels à bas prix ainsi que la possibilité d'offrir des séances d'information lors des soupers;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'appui du club FADOQ de Bergeronnes n'amène aucun engagement financier de la part de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'appuyer la demande d'aide financière du club FADOQ de Bergeronnes dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés ayant comme objectif l'achat d'équipement permettant l'ajout de déjeuners mensuels et des séances d'information par visioconférence.

24-08-4656

Ressources humaines : Mandat pour le recrutement de personnel

CONSIDÉRANT QUE la personne occupant le poste d'agent de développement a informé la Municipalité qu'elle quittait son poste définitivement en date du 5 août 2024;

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher un préposé à la salle de quilles pour la saison 2024-2025;

CONSIDÉRANT le départ d'un préposé à l'entretien ménager au camping Bon-Désir le 23 août 2024;

CONSIDÉRANT le départ d'un préposé à l'entretien de terrain au camping Bon-Désir le 1er septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite pourvoir ces postes;
IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
QUE le conseil mandate la direction générale à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de pourvoir aux postes à combler.

24-08-4657

Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de juillet 2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme de quatre cent vingt et un mille huit cent soixante-cinq dollars et cinquante-neuf cents (421 865,59 \$).
CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de juillet 2024:
Je, Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de quatre cent vingt et un mille huit cent soixante-cinq dollars et cinquante-neuf cents (421 865,59 \$).

24-08-4658

Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de juillet 2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme de quatre-vingt-un mille cinq cent quatre-vingt-sept dollars et soixante-treize cents (81 587,73 \$).
CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de juin 2024 :
Je, Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de quatre-vingt-un mille cinq cent quatre-vingt-sept dollars et soixante-treize cents (81 587,73 \$).

24-08-4659

Dépôt des états financiers trimestriels du 1er avril au 30 juin 2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
QUE le conseil prenne acte du dépôt des états financiers trimestriels du 1er avril au 30 juin 2024, tels que déposés par la direction générale.

24-08-4660

Dépôt des états financiers semestriels du 1er janvier au 30 juin 2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
DE PRENDRE ACTE du dépôt des états financiers semestriels du 1er janvier au 30 juin 2024, tels que déposés par la direction générale.

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics se retrouve avec une surcharge de travail pour la période de l’automne;

CONSIDÉRANT QU’il y a une demande constante et grandissante dans l’entretien, la rénovation, la maintenance des bâtiments municipaux, les parcs, l’eau potable, la voirie, le camping et le quotidien;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, au fil des années, a acquis plusieurs bâtiments et a accumulé du retard sur l’entretien de ses infrastructures telles que : l’Archéo Topo, la salle de quilles, la caserne, le CPE, l’édifice municipal, le centre civique, le garage municipal et l’ancienne caisse populaire;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, culture et vie communautaire demande également l’implication du Service des travaux publics pour organiser, fabriquer, installer et démanteler différentes choses sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le bien-être, la sécurité et le service de la population doivent être maintenus et priorités malgré l’ajout de tâches et responsabilités des employés du département des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU’il est avantageux que lesdits travaux soient effectués à l’interne;

CONSIDÉRANT QUE des semaines de vacances d’employés restent à être prises d’ici la fin de l’année;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics recommande l’embauche temporaire d’un troisième journalier au service des travaux publics pour la période débutant à la mi-septembre et se terminant à la mi-décembre;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise l’ouverture d’un poste temporaire de journalier au Service des travaux publics afin de réaliser tous les travaux d’entretien et rénovations de bâtiments municipaux pour la période débutant à la mi-septembre et se terminant à la mi-décembre.

Archéo-Topo – Changement du panneau de commande d’alarme incendie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable de l’entretien du bâtiment Archéo-Topo;

CONSIDÉRANT QUE le panneau de contrôle du système d’incendie est défectueux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer la sécurité de ses bâtiments et de ses usagers et travailleurs à l’intérieur du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU’une soumission au montant de 8 578,14 \$, plus taxes applicables, a été obtenue auprès de la compagnie CHUBB, le fabricant du panneau déjà en place au bâtiment:

CHUBB	8 578.14 \$, taxes en sus.
-------	----------------------------

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la soumission de CHUBB au montant de 8 578,14 \$, plus taxes applicables, pour le remplacement du panneau de contrôle et l’optimisation du système d’incendie du bâtiment Archéo-Topo;

QUE la dépense soit prise à même le budget d’entretien annuel prévu pour le bâtiment Archéo-Topo.

24-08-4663

Sécurité incendie – Achat d’un réservoir d’eau pour le rang St-Joseph

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable de la gestion de risques en matière d’incendie sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est dans l’obligation d’installer un réservoir d’incendie dans le rang St-Joseph selon le schéma de couverture de risques de la MRC de la Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et le service d’incendie de Forestville ont travaillé conjointement pour l’achat et l’installation d’un réservoir usagé de 45 500 litres d’eau à être enfoui dans le secteur de la rivière Beaulieu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu 15 000 \$ à son budget 2024 pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil mandate le service des travaux publics à l’achat et l’installation du réservoir pour un budget maximal de 15 000\$;

QUE la dépense soit prise à même le fonds de roulement.

24-08-4664

Comité consultatif d’urbanisme – Démission d’un membre et recrutement

CONSIDÉRANT QU’un membre du comité consultatif d’urbanisme a remis une lettre de son intention de quitter ledit comité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D’accepter la démission de Pierre Brousseau à titre de membre du comité consultatif d’urbanisme;

De retourner en recrutement afin de pourvoir le poste au sein dudit comité.

24-08-4665

Chemin du Lac-de-l’Écluse – Nomination d’un tronçon sur le territoire de la Municipalité des Bergeronnes

CONSIDÉRANT la demande de la Commission de toponymie pour officialiser le tronçon d’une voie de communication sur le territoire des Bergeronnes appelé «Chemin du Lac-de l’Écluse»;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D’accepter de nommer « Chemin du Lac-de l’Écluse » le tronçon identifié par la lettre B et présenté en annexe du procès-verbal;

De permettre la transmission de la demande aux membres de la Commission de toponymie.

24-08-4666

Embauche temporaire – Agent d’accueil

CONSIDÉRANT la démission d’un agent d’accueil au camping Bon Désir;

CONSIDÉRANT la nécessité de pourvoir le poste rapidement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil entérine l'embauche de Carolane Gagné comme employé temporaire au poste d'agent d'accueil selon les besoins du camping;

QUE le conseil mandate la direction générale pour l'élaboration d'une entente;

QUE le conseil autorise le maire et la direction générale à signer les documents d'embauche au nom de la Municipalité.

24-08-4667

Randonnée Vélo Santé Alcoa – Demande de contribution

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur de la Randonnée Vélo santé d'Alcoa nécessite l'autorisation municipale pour le passage des cyclistes sur le territoire de la municipalité les 23, 24 et 25 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE chaque année, la Municipalité accueille les cyclistes au kiosque d'information touristique et qu'une collation santé leur est offerte;

CONSIDÉRANT QUE le comité demande un don en argent pour la Fondation de la santé et des services sociaux de Manicouagan;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'autoriser le droit de passage au groupe de cyclistes de l'événement « Randonnée Vélo Santé – Alcoa 2024 » dans la Municipalité des Bergeronnes les 23, 24 et 25 août 2024;

QUE la Municipalité accueille les cyclistes au bureau d'information touristique le 23 août 2024 et qu'une collation santé leur soit offerte;

QUE la Municipalité offre un don de 50 \$ à la Fondation de la santé et des services sociaux de Manicouagan et que celui-ci soit remis par un représentant de la Municipalité lors de l'événement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

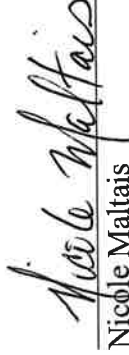
SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée déclare la réunion close à 20h07.

Signé

Nathalie Ross, maire



Nicole Maltais

Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. ».

